

Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

Session du vendredi 31 mars 2023

Vœu

Pour une adaptation de la mesure dite du zéro artificialisation nette de la loi « Climat et Résilience »

Vœu déposé par les Groupes Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires,

Nos territoires en Commun, Communiste, Socialistes et apparentés.

Lors de sa session du 10 décembre 2021, le Conseil départemental a adopté un vœu exprimant ses inquiétudes quant à la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) voté en août 2021 dans le cadre de la loi « Climat et Résilience ».

Nous avons alors exprimé nos craintes vis-à-vis de l'incapacité induite par la loi dans l'effort des élus locaux pour revitaliser et développer le territoire, notamment en zone rurale et de montagne.

Un département comme le nôtre se retrouve en effet durement impacté par cette loi au profit des grandes métropoles, accentuant ainsi les déséquilibres territoriaux déjà en œuvre.

Les décrets parus depuis cette date ont confirmé nos craintes et celles de nombreux élus, notamment les parlementaires. Deux propositions de loi - l'une du Sénat, l'autre de l'Assemblée nationale - visant à amortir et simplifier la loi ont d'ailleurs été déposées, et pour l'une examinée et votée au Sénat.

Ainsi, considérant que :

- les élus ruraux, notamment les maires, risquent de se retrouver en conflit avec leurs administrés frustrés de voir un bien constructible devenir non constructible et perdre une grande part de sa valeur ;
- les Départements ne sont pas identifiés clairement comme décisionnaires dans l'organisation de cette mesure et ne disposent pas de droits propres à construire leurs aménagements (routes, collèges, structures sociales départementales, etc....) ;
- aucune certitude n'existe à ce jour concernant les modalités de comptabilité de nombreux projets d'envergure nationale ou régionale ;
- la mise en application de la loi par le biais de décrets arrivant au fil de l'eau - alors que le compteur a déjà commencé depuis le 22 août 2021 - permet actuellement la construction de projets sans intérêt stratégique (notamment dans la poursuite de l'étalement urbain) pour l'avenir.

Les élus signataires de ce vœu, réunis en Assemblée Plénière du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, renouvellent les souhaits exprimés en session du 10 décembre 2021 et demandent également :

- Redonner du temps aux collectivités pour permettre d'organiser la mesure au plus près des territoires et des citoyens ;
- que soient exclus du calcul de dénaturalisation les projets d'envergure nationale et les projets (municipaux, intercommunaux, départementaux, régionaux) quand ils sont liés à la Santé, à l'Éducation, au développement des transports doux, à la souveraineté alimentaire, à l'énergie –notamment les barrages- et à l'économie stratégique en lien avec les enjeux d'innovation et de relocalisation industrielle ;
- que le début d'application de la loi soit reporté après l'adoption d'une ou des propositions de loi des Parlementaires puis à leur harmonisation - par la concertation- dans les SRADDET et les SCOT.